

C. M. Uruguay M.O.

Mr. Hoffmann
Montevideo
 25. VI

Berne, le 18 juin 1953.

aa
 Monsieur le Ministre H o t z
 Monsieur le Ministre Z e h n d e r
 Monsieur le Dr. H o m b e r g e r .

Concerne: U r u g u a y.

1. A la suite de notre exposé du 8 novembre 1952, vous avez examiné le 21 novembre 1952 l'état de nos relations commerciales avec l'Uruguay. Plutôt que de prendre une décision hâtive, dont les conséquences étaient difficiles à estimer, vous en êtes arrivés à l'époque à la conclusion:
 - a) de charger la Légation à Montevideo de s'enquérir discrètement de l'accueil qui serait fait aux éventuelles mesures unilatérales que nous pourrions être amenés à prendre pour améliorer l'équilibre des échanges avec l'Uruguay;
 - b) de suivre simultanément pendant quelques mois l'évolution de la crise économique par laquelle passait l'Uruguay.

 2. Vous avez reçu depuis lors les doubles des principales lettres échangées à ce sujet avec la Légation à Montevideo. Les efforts faits n'ont pas abouti: malgré une certaine amélioration de la situation économique de l'Uruguay, les autorités de ce pays n'ont pas modifié leur attitude à notre égard comme l'expose le projet de proposition ci-joint. L'accord de 1938 n'est pas respecté; les compensations privées ne sont même plus autorisées; l'Uruguay utilise presque toute la contre-valeur de ses livraisons à la Suisse pour remédier à l'insuffisance chronique de ses besoins en dollars; pis encore, les importations de produits suisses sont l'objet d'une discrimination constante dans la distribution des permis.
- La situation est devenue telle que les représentants des fournisseurs suisses, membres de la Chambre de Commerce suisse-uruguayenne, ont récemment pris eux-mêmes l'initiative d'une démarche directe auprès des autorités locales sans autre résultat pratique que de s'entendre encouragés à nous recommander par l'entremise de la Légation la conclusion avec l'Uruguay d'un accord commercial dont l'essentiel consisterait pour nous à accumuler par des importations directes les moyens de paiement nécessaires à une reprise des exportations. Ceci au moment où nos statistiques commerciales accusent une passivité encore jamais atteinte vis-à-vis de l'Uruguay.

- 2 -

3. Nous avons encore tenté à fin mai (voir notre lettre à Montevideo du 22 mai 1953) une ultime démarche fondée sur les engagements pris par l'Uruguay dans l'accord de 1938 et sur le déséquilibre considérable des échanges. Cette démarche, nous le craignons, risqué fort de ne pas aboutir mieux que les précédentes.
4. Tout en attendant d'en connaître le résultat que nous vous communiquerons sitôt reçu, nous constatons que le temps écoulé n'a pas apporté l'amélioration espérée, bien au contraire. Je vous sou mets donc avec ces lignes, comme base de discussion pour la décision à prendre, un projet de proposition au Conseil fédéral, accompagné d'un projet d'arrêté introduisant l'obligation de paiement pour les marchandises provenant d'Uruguay, ainsi que des relevés des statistiques commerciales à fin mai 1953.

Aux questions abordées dans ces projets s'ajouteront le moment venu celles posées par l'existence des commandes en cours d'exécution chez les exportateurs suisses (la garantie des risques à l'exportation a été accordée déjà pour frs. 10 mio, correspondant à environ frs. 18 mio de paiements à transférer), celles posées par les importations en cours, celle aussi de la forme à donner à la notification à l'Uruguay des mesures qui seraient prises par la Suisse pour contribuer à une meilleure exécution de l'accord de 1938. Au préalable, le Département des Finances, la Banque Nationale et l'Office suisse de compensation devront être consultés lorsque vous aurez pris une décision de principe.

5. Je me permets de saisir aussi cette occasion de vous soumettre la suggestion suivante: la Légation à Montevideo, qui compte un seul agent diplomatique, c.à d. le chef de mission, est depuis longtemps très chargée dans le secteur économique qui accapare de plus en plus son activité. Aux difficultés que nous connaissons déjà en Uruguay dans le domaine commercial viendra s'ajouter une activité accrue de la Légation pour tirer le meilleur parti possible des mesures prises en Suisse et soutenir constamment sur place les efforts de nos exportateurs pour regagner le terrain perdu. Le moment me paraît donc venu de demander au Département politique la désignation d'un attaché commercial chargé des questions économiques en Uruguay.

J. H. Aubert

Annexes:

projet de proposition au Conseil fédéral;
projet d'arrêté;
statistiques commerciales à fin mai 1953;
texte de l'accord de 1938 avec l'Uruguay.